



Paris, le 19 NOV. 2024

Le Président

Monsieur le Maire,

Cher Lionel

Vous avez sollicité en mars 2024 la Foncière Centres-Villes Vivants pour l'acquisition des murs de deux commerces situés au 131 rue de Paris, à la suite de l'exercice de votre droit de préemption, ce dont je vous remercie.

Le Conseil d'administration de la Foncière Centres-Villes Vivants avait validé le 7 mars 2024 l'acquisition de ces deux commerces, au prix maximal de 857 000€ hors droits. Suite à la réception du rapport du commissaire du gouvernement, évaluant la valeur vénale de ces locaux à 872 000€, et la proposition du vendeur de conclure cette vente à l'amiable au prix de 876 000€, j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil d'administration, qui s'est réuni le 15 octobre 2024 sous ma présidence, a donné un avis favorable à cette acquisition au prix maximal de 876 000 € hors droits.

La Directrice Générale de la foncière, Mme Marine Onfray, a délégation de pouvoir pour procéder à la signature des actes notariés, et est déjà en lien avec vos services pour parvenir à la réalisation de cette vente, et pour accompagner le projet de revitalisation commerciale qui motive cette acquisition.

Je vous prie de croire, *Cher Lionel*, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amities

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Reuil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Monsieur Lionel BENHAROUS
Maire des Lilas
Hôtel de Ville
96 rue de Paris – BP n°76
93261 LES LILAS Cedex

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20250212-D6-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2025